

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 11 AVRIL 2019

L'an deux mille dix-neuf, le onze avril, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Rémy ATTARD, Maire.

Présents : ALBERT Jeannine, BORDG Gilles, BRETEAU Philippe, CAZALS Jean-François, CAZENOBE Christian, COUSSOLLE Béatrice, FALIU Annie, FONT Bernadette, GALANGAU Henri, MAZIERES Nicolas, PELEJA Oriane, PUJOL Marlène, TAULET Jacques, TOURNIER Christine

Procurations : Mme CHARTIER Emilie à Mme PUJOL Marlène, M. SALVADOR Julien à Mme COUSSOLLE Béatrice

Absents excusés : KNAFF Barbara, PRUJA Jacques

Secrétaire de séance : Mme Oriane PELEJA été élue secrétaire de séance.

Le PV de la séance du 11 mars 2019 n'appelant aucune observation est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

COMPTE RENDU DES DECISIONS DE M. LE MAIRE

1 – DECISION 13/2019 : MARCHE DE TRAVAUX POUR LA CREATION D'UN CENTRE MEDICAL ET L'AMENAGEMENT D'UN LOGEMENT DANS UN BATIMENT EXISTANT – AVENANT 4 LOT 2

Dans le cadre des travaux de création d'un centre médical et d'aménagement d'un logement, un quatrième avenant a été signé pour le lot 2 (cloisons – faux plafonds) attribué à l'entreprise ISOBAT pour un montant de 255.00 € H.T. afin de prendre en compte la fourniture et la pose de faux-plafonds dans la cuisine du logement.

Le nouveau montant du marché, après avenants, est de 38 323.00 € H.T.

2 – DECISION 14/2019 : MARCHE DE TRAVAUX POUR L'EXTENSION DU GROUPE SCOLAIRE – SOUS TRAITANT 1 LOT 1

Dans le cadre des travaux d'extension du groupe scolaire, Monsieur le Maire informe qu'il a accepté le sous-traitant BERKAY BATIMENT CONSTRUCTION déclaré par l'entreprise PIMENTEL, titulaire du lot 1, pour les travaux de maçonnerie relatifs à l'élévation des murs pour un montant de 7 000.00 € H.T.

3 – DECISION 15/2019 : MARCHE DE TRAVAUX POUR L'EXTENSION DU GROUPE SCOLAIRE – SOUS TRAITANT 2 LOT 1

Dans le cadre des travaux d'extension du groupe scolaire, Monsieur le Maire informe qu'il a accepté le sous-traitant SUD TRAITEMENT déclaré par l'entreprise PIMENTEL, titulaire du lot 1, pour la prestation traitement anti-termites pour un montant de 450.00 € H.T.

DELIBERATIONS

1 – DELIBERATION 21/2019 : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2019

Sur proposition de la commission des finances qui s'est réunie le 4 avril 2019, le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les taux d'imposition communaux pour l'année 2019. Le produit attendu s'élève à 820 582.00 € et assure l'équilibre du budget.

	Taux 2018	Taux 2019	Bases	produit
Taxe d'habitation	14.29	14.29	2 808 000	401 263.00
Taxe Foncier Bâti	19.29	19.29	1 768 000	341 047.00
Taxe Foncier Non Bâti	67.36	67.36	116 200	78 272.00
TOTAL				820 582.00

Voté à l'unanimité

2 - DELIBERATION 22/2019 : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2018 – BUDGET PRINCIPAL COMMUNE

VU le Compte Administratif 2018 du Budget Principal Commune approuvé par délibération le 11 mars 2019,

VU le Compte de Gestion 2018 du Comptable du Budget Principal Commune approuvé par délibération le 11 mars 2019,

CONSIDERANT la conformité des deux documents précités,

CONSIDERANT que le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2018 se présente de la manière suivante :

Résultat de l'exercice : 274 049.95 €

Résultat antérieur reporté : 400 000.00€

Résultat à affecter : 674 049.95 €

CONSIDERANT que le solde d'exécution de la section d'investissement de l'exercice 2018 présente un excédent de financement de 181 020.64€

CONSIDERANT que le solde des restes à réaliser d'investissement présente un besoin de financement de 170 355.36 €,

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement 2018 de la manière suivante :

- Affectation en réserves c/1068 : 570 355.36 €
- Report de l'excédent de fonctionnement c/002 : 103 694.59 €

Voté à l'unanimité

3 - DELIBERATION 23/2019 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019 – BUDGET PRINCIPAL COMMUNE

Le Conseil Municipal adopte le Budget Primitif 2019 présenté en commission des finances le 4 avril 2019, ce document s'équilibrant en dépenses et en recettes de la manière suivante :

	DEPENSES	RECETTES
Total de la section de fonctionnement	1 615 163.59 €	1 615 163.59 €
Total de la section d'investissement	1 557 598.56 €	1 557 598.56 €
TOTAL DU BUDGET	3 172 762.15 €	3 172 762.15 €

Voté par 16 voix POUR et une abstention (M. SALVADOR Julien par procuration à Mme COUSSOLLE Béatrice).

4 - **DELIBERATION 24/2019 : SUBVENTIONS 2019 AUX ASSOCIATIONS**

Sur proposition de la commission des finances et après avoir examiné les comptes financiers transmis par les associations, le Conseil Municipal décide d'attribuer aux associations communales les subventions suivantes :

ASSOCIATION	SUBVENTION 2019
Gymnastique féminine	2 500.00
Rugby club de l'Aspre	1 300.00
Tennis club	1 500.00
Karaté club	1 000.00
Foot club Trouillas	400.00
La palette de Trouillas	400.00
Traditions gourmandes	400.00
Club des aînés	400.00
La pétanque - Boccia	1 000.00
Crazily Country	200.00
Association de Chasse Agréée	400.00
Festi Loisirs	1 500.00
SCRAP Trouillas	400.00
Bibliothèque FA SI LA LIRE	600.00
Souvenir Français	400.00
FNACA	500.00
Amicale des Pompiers	1 100.00
Abigaël Antenne Florent	400.00
Le chat l'Ange	500.00
Le Trait d'Union	400.00
Chatounes Rugby Touch	300.00
Rugby Touch Trouillas	300.00
ASDAMA Printemps de l'Aspre	350.00
ADMR Aspres Conflent	300.00
THUIR SOLIDARITE	500.00
Union Départementale des Sapeurs Pompiers	100.00

N'ont pas participé au vote :

- Mme FALIU Annie pour le vote de la subvention au Souvenir Français,
- M. BRETEAU Philippe pour le vote de la subvention au Tennis Club et à l'association « La Pétanque – Boccia »,
- M. BORDG Gilles pour le vote de la subvention à l'association FESTI LOISIRS,
- Mme COUSSOLLE Béatrice pour le vote de la subvention à l'association « le Trait d'Union ».
- M. CAZALS Jean-François pour le vote de la subvention à l'association « gymnastique féminine ».

Voté à l'unanimité

Mme KNAFF Barbara rejoint l'assemblée et participe au vote des décisions suivantes.

5 - DELIBERATION 25/2019 : PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITES 2018 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ASPRES

Le Conseil Municipal prend acte de la présentation du rapport d'activités 2018 de la Communauté de Communes des Aspres.

Le rapport a été transmis dans son intégralité aux membres de l'assemblée avec la convocation à la présente séance. Monsieur le Maire en rappelle les principales informations : composition du conseil communautaire suite au décès de deux maires et à la démission d'un maire, moyens humains et financiers, services à la population, ...

6 - DELIBERATION 26/2019 : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL 2019 (DSIL) POUR LES TRAVAUX DE REFECTION ET DE SECURISATION DE L'EGLISE

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à solliciter auprès de l'Etat la subvention la plus élevée possible au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL), programme 2019, pour les travaux de réfection et de sécurisation de l'église .

Le projet est estimé à 96 900.00 € H.T.

Voté à l'unanimité

7 - DELIBERATION 27/2019 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS – CREATION D'UN EMPLOI D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1^{ière} CLASSE

Afin de permettre à un agent titulaire d'avancer dans un nouveau grade, le conseil municipal décide de créer un emploi d'adjoint administratif principal de 1^{ière} classe, à compter du 1^{er} août 2019 et modifie le tableau des effectifs en conséquence.

Voté à l'unanimité

8 - DELIBERATION 28/2019 : DELEGATION CONSENTIE A MONSIEUR LE MAIRE POUR LA SIGNATURE D'UN ACTE DE NOTORIETE ACQUISITIVE CONCERNANT L'IMMEUBLE COMMUNAL CADASTRE SECTION B, N° 481 (IMMEUBLE ANCIENNE POSTE)

Le titre de propriété de l'immeuble de l'ancienne poste n'ayant pu être retrouvé par l'office notarial chargé de la vente, un acte de notoriété acquisitive doit être établi afin de constater la prescription acquisitive du bien et ainsi permettre la concrétisation de la vente.

Dans cette perspective, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer l'acte de notoriété acquisitive qui sera constaté par acte notarié en l'étude de Maître Brice WENGER.

Voté à l'unanimité

9 - DELIBERATION 29/2019 : DELEGATION CONSENTIE A MONSIEUR LE MAIRE POUR LA SIGNATURE D'UN ACTE DE NOTORIETE ACQUISITIVE CONCERNANT L'IMMEUBLE COMMUNAL CADASTRE SECTION B, N° 95 (GARAGE AVENUE CANTERRANE)

Le titre de propriété de l'immeuble communal sis Avenue Canterrane (garage) n'ayant pu être retrouvé par l'office notarial chargé de la vente, un acte de notoriété acquisitive doit être établi afin de constater la prescription acquisitive du bien et ainsi permettre la concrétisation de la vente.

Dans cette perspective, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer l'acte de notoriété acquisitive qui sera constaté par acte notarié en l'étude de Maître Marie-Laure JEANJEAN-MARTY.

Voté à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

1 – TRAVAUX EN COURS

Les travaux d'aménagement du centre médical sont quasiment achevés.

Au niveau de l'appartement situé à l'étage, les travaux de mise en peinture doivent débuter.

Les travaux de construction d'une nouvelle salle de classe, côté élémentaire, ont débuté en janvier. Les travaux de gros-œuvre sont terminés.

Au cimetière, une entreprise de maçonnerie a démarré la construction d'un sanitaire.

2 – TOURNOI DE PETANQUE GUY MALE

L'association des Maires et des Adjointes des P.O. organise, comme chaque année, le traditionnel tournoi de pétanque « Guy Malé » ouvert aux élus et aux fonctionnaires territoriaux.

La rencontre est prévue le samedi 22 juin à Corneilla-de-Conflent. Les inscriptions doivent être transmises avant le 10 mai 2019.

3 – REVISION DU PLU

Dans le cadre de la consultation qui a été lancée pour choisir un bureau d'études chargé d'assister la commune dans la procédure de révision du PLU, les trois bureaux d'études implantés dans le département ont déposé une offre.

Conformément au règlement de la consultation, les trois candidats ont été auditionnés en mairie.

Après analyse des offres, le bureau d'études COGEAM ETUDES a été retenu.

Une première réunion de travail est prévue le mercredi 17 avril de 9 heures à 11 heures en Mairie. Les membres de la commission urbanisme ont été invités à y participer.

4 – INAUGURATION DU CENTRE MEDICAL

Après concertation avec les services préfectoraux, la cérémonie d'inauguration du centre médical aura lieu le samedi 29 juin 2019 à 11 heures.

COMPTE RENDU DES ADJOINTS

1 – INTERVENTION DE M. CAZENOBE CHRISTIAN, ADJOINT

M. CAZENOBE Christian donne des précisions sur le phénomène de pollution découvert sur la Canterrane.

En concertation avec la police des eaux et le Syndicat du Réart, la commune a fait intervenir une entreprise spécialisée pour procéder à la dépollution du site (pompage des eaux contaminées). Les agents communaux sont intervenus avec la pelle mécanique pour retirer les effluents solides.

L'Agence Régionale de Santé a demandé que les résidents des écarts situés en aval de la Canterrane soient alertés. Un courrier leur a été adressé pour leur demander de surveiller l'eau de leur forage et leur recommander de privilégier la consommation de l'eau du réseau public.

Une plainte a été déposée en Gendarmerie et une enquête est en cours.

Les analyses biologiques n'ont pas encore identifié le produit à l'origine de cette pollution.

M. CAZENOBE Christian informe ensuite qu'il a assisté au dernier Conseil d'Administration du SIOCCAT (Syndicat Intercommunal pour la promotion des langues Catalane et Occitane) auquel adhère la commune.

La création d'un Office de la Langue Catalane à l'Université de Perpignan a été officialisée.

2 – INTERVENTION DE Mme ALBERT JEANNINE, ADJOINTE

La 2^{ème} édition de la Fête Médiévale, prévue le 16 juin prochain, est en cours de préparation. Des devis restent encore à réceptionner.

3 – INTERVENTION DE M. GALANGAU HENRI, ADJOINT

Pour la fête du Rosaire les 4 et 5 mai prochains, l'association FESTI LOISIRS a proposé à la municipalité plusieurs animations qui ont été acceptées :

- pour la soirée du samedi : soirée années 80 animée par les membres de l'association,
- pour le dimanche après-midi : spectacle folklorique de 15 h à 17 h (COLLAMISTAT de THUIR pour un cachet de 500 €) suivi d'un bal animé par le groupe DUO MADISON (contrat à 568 €).

4 – INTERVENTION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

Mme KNAFF Barbara signale que ses voisins ont sollicité la création d'un « bateau » sur le trottoir situé devant leur habitation afin d'accueillir un membre de leur famille qui se déplace en fauteuil roulant. La demande a bien été prise en compte par les services techniques et l'aménagement sera réalisé prochainement.

Mme KNAFF Barbara signale également, en sa qualité de locataire du cabinet infirmier du centre médical, que le courrier déposé dans la boîte aux lettres du centre médical n'est pas protégé de la pluie.

Les services techniques de la Mairie en seront avisés et se chargeront d'y remédier.

Mme PELEJA Oriane signale qu'un espace public, à proximité du bassin de rétention du lotissement « Les Hauts Plateaux » s'est transformé en décharge sauvage alors même que ce lieu est fréquenté par les enfants du quartier.

Les agents techniques procéderont à son nettoyage.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures.